MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a établi lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023. Elles se tiendront dans la salle du centre culturel à 19h00 aux dates suivantes :

- Les lundis 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1ermai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre ;

- Le mardi 5 septembre.

DONNÉ ce 12e jour du mois de septembre 2022 à Venise-en-Québec

_____

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 477-2021 aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n° 477-2021 sur le site Internet de la Municipalité le 12 septembre 2022.

_____

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
12 septembre 2022